

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS320/4
23 novembre 2004

(04-5096)

Original: espagnol

ÉTATS-UNIS – MAINTIEN DE LA SUSPENSION D'OBLIGATIONS DANS LE DIFFÉREND CE - HORMONES

Demande de participation aux consultations

Communication du Mexique

La communication ci-après, datée du 19 novembre 2004, adressée par la délégation du Mexique à la délégation des États-Unis, à la délégation des Communautés européennes et à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord), j'ai l'honneur de vous informer de l'intérêt commercial substantiel du Mexique, ainsi que de son désir d'être admis à participer aux consultations demandées par les Communautés européennes au sujet du maintien par les États-Unis de la suspension de concessions et d'autres obligations résultant des accords visés, dans l'affaire *Communautés européennes – Mesures concernant les viandes et les produits carnés (Hormones)*.
